



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Résultats financiers des fonds d'affectation spéciale de la Convention

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 9/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa dixième session de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière. Le présent document répond à cette demande en donnant un aperçu, au 31 mai 2011, des recettes et des dépenses de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2010-2011. Dans le cas du budget de base, les dépenses qui devraient être engagées d'ici au 31 décembre 2011 sont aussi présentées.

Conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le rapport sur l'exécution du budget sert à déterminer quels ont été les progrès effectivement réalisés en vue d'obtenir les résultats escomptés par rapport aux engagements définis dans le budget-programme approuvé. Il porte sur toutes les activités inscrites au budget-programme. Les Parties pourraient donc examiner les résultats financiers des fonds d'affectation spéciale en tenant compte du degré d'exécution des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie ainsi que du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Le présent document devrait donc être lu conjointement avec les documents ICCD/COP(10)/11, ICCD/COP(10)/12, ICCD/COP(10)/13, ICCD/COP(10)/14 et ICCD/COP(10)/15, qui exposent les résultats obtenus par les organes de la Convention.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	3
A. Mandat.....	1	3
B. Objet de la note.....	2–3	3
II. Rapport sur les recettes et les dépenses.....	4–23	3
A. Fonds d’affectation générale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.....	4–11–	3
B. Fonds d’affectation spéciale pour la participation de représentants d’États parties aux sessions de la conférence des Parties à la Convention	12–13	7
C. Fonds d’affectation spéciale pour le financement volontaire d’activités au titre de la Convention	14–20	7
D. Fonds d’affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)	21–22	10
E. Compte spécial pour l’appui au programme.....	23	11
III. Conclusions et recommandations.....	24	11
Annexes		
Projets et activités financés par le Fonds d’affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l’exercice biennal 2010-2011.....		12

I. Introduction

A. Mandat

1. L'alinéa *d* de l'article 10 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties dispose que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, selon le cas, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers. Dans sa décision 9/COP.9, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa dixième session (COP.10) de l'état des fonds d'affectation spéciale constitués en application des règles de gestion financière.

B. Objet de la note

2. Le présent document donne un aperçu, au 31 mai 2011, des recettes et des dépenses de tous les fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2010-2011.

3. Conformément au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la stratégie), que la Conférence des Parties a adopté dans sa décision 3/COP.8, les organes et institutions de la Convention ont été priés d'établir des plans de travail quadriennaux et des programmes de travail biennaux correspondant à leur mandat, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats, afin d'exposer les grandes lignes de leurs contributions à la stratégie. Les résultats des fonds d'affectation spéciale de la Convention, exposés dans le présent document, se fondent sur l'exécution des plans de travail 2010-2013 et des programmes de travail 2010-2011. Le présent document devrait donc être lu conjointement avec les rapports détaillés sur l'exécution des programmes de travail du secrétariat¹, du Mécanisme mondial², du Comité de la science et de la technologie³ et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention⁴, ainsi que du programme de travail conjoint du Mécanisme mondial et du secrétariat⁵.

II. Rapport sur les recettes et les dépenses

A. Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

1. Budget

4. Dans sa décision 9/COP.9, la Conférence des Parties a approuvé un budget de base de 16,4 millions d'euros pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir le tableau 1). Le budget approuvé est financé par les contributions versées par toutes les Parties selon le barème indicatif et par le Gouvernement du pays hôte.

¹ ICCD/COP(10)/12.

² ICCD/COP(10)/15.

³ ICCD/COP(10)/14.

⁴ ICCD/COP(10)/13.

⁵ ICCD/COP(10)/11.

Tableau 1
Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011
(en euros)

	2010	2011	2010-2011
Coûts directs des activités des programmes	7 213 100	7 219 500	14 432 600
Dépenses d'appui aux programmes	937 700	938 500	1 876 200
Ajustement de la réserve de trésorerie	28 000	28 000	56 000
Total du budget approuvé	8 178 800	8 186 000	16 364 800
Contributions de toutes les Parties selon le barème indicatif	7 667 600	7 674 700	15 342 300
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 200	511 300	1 022 500
Total des recettes	8 178 800	8 186 000	16 364 800

2. Recettes

5. Au 31 mai 2011, le fonds d'affectation générale avait reçu 10,2 millions d'euros, soit 66,1 % du montant indicatif total des contributions attendues pour l'exercice biennal. À la date du présent rapport, le Gouvernement du pays hôte n'avait pas encore versé sa contribution volontaire pour 2011. Le tableau 2 indique le montant des recettes effectives jusqu'à présent au cours de l'exercice biennal.

Tableau 2
Recettes effectives pour l'exercice biennal 2010-2011
(en euros)

	2010-2011
Report de l'exercice 2008-2009	963 475
Montant indicatif des contributions pour 2010-2011	10 146 025
Contributions des exercices précédents	315 145
Contributions du Gouvernement du pays hôte	511 292
Contributions pour les exercices suivants reçues d'avance	520 682
Intérêts et recettes diverses	522 506
Total des recettes effectives	12 511 125

6. Les Parties pourraient noter que le montant total des contributions exigibles selon le barème indicatif s'élève à 1,6 million de dollars É.-U. pour 2002-2007 et à 6 millions d'euros pour 2008-2011. Les tableaux 3 et 4 précisent le nombre de Parties concernées et le montant des arriérés pour chaque année.

Tableau 3
Contributions exigibles au titre de la Convention par année pour la période 2002-2007, au 31 mai 2011

(en dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montant exigible</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier:		
2002	2	160
2003	4	946
2004	7	138 313
2005	10	308 678
2006	14	516 018
2007	27	602 651
Total		1 566 767

Tableau 4
Contributions exigibles au titre de la Convention par année pour la période 2008-2011, au 31 mai 2011

(en euros)

	<i>Nombre de Parties</i>	<i>Montant exigible</i>
Contributions exigibles au 1 ^{er} janvier:		
2008	41	671 009
2009	52	132 846
2010	76	146 358
2011	136	5 087 191
Total		6 037 404

7. Il est rappelé aux Parties que la Conférence a autorisé le Secrétaire exécutif à conclure des arrangements avec toute Partie dont les contributions convenues non acquittées demeurent impayées depuis deux ans ou plus, en vue de convenir avec elles d'un calendrier de versements adapté lui permettant de verser l'intégralité des contributions impayées, dans un délai de six ans, selon la situation financière propre à la Partie concernée, puis de verser les contributions à venir dans les délais requis⁶. En juillet 2010, le secrétariat a envoyé un rappel à toutes les Parties qui n'avaient pas acquitté leur contribution et a invité celles qui n'avaient pas acquitté leur contribution depuis deux ans ou plus à conclure un arrangement pour le versement de leur contribution. Au 31 mai 2011, deux Parties ont réglé les contributions qui demeuraient impayées depuis deux ans ou plus.

8. Le secrétariat continuera de rappeler aux Parties concernées leurs arriérés de contribution et fera état chaque mois, sur son site Web, du montant des contributions versées selon le barème indicatif⁷.

⁶ Décision 9/COP.9, par. 13.

⁷ <http://www.unccd.int/secretariat/menu.php?newch=16>.

3. Dépenses

Les dépenses engagées au 31 mai 2011 au titre du Fonds d'affectation générale pour le budget de base de la Convention s'élevaient à 7 millions d'euros au taux de change moyen⁸ utilisé pour les 17 premiers mois de l'exercice biennal. Le tableau 5 compare le budget approuvé du secrétariat, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, avec les dépenses correspondantes pour la période considérée.

Tableau 5

Dépenses par programme, au 31 mai 2011

(En euros)

<i>Programmes</i>	<i>Budget approuvé 2011-2011</i>	<i>Dépenses au 31 mai 2011</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
A. Secrétariat			
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	1 016 700	698 487	68,7
Cadre d'action	1 081 200	858 119	79,4
Science, technologie et connaissances	1 274 300	953 465	74,8
Renforcement des capacités	241 400	220 661	91,4
Financement et transfert de technologies	315 600	286 156	90,7
Direction exécutive et gestion	1 824 700	1 289 898	70,7
Services de conférence	647 700	513 109	79,2
Services administratifs et financiers	4 263 800	2 121 990	49,8
Total partiel, secrétariat	10 665 400	6 941 886	65,1
B. Comité de la science et de la technologie	72 000	46 015	63,9
C. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	72 000	23 709	32,9
Total (A-C)	10 809 400	7 011 609	64,9

10. Comme on peut le constater dans le tableau, presque toutes les dépenses du budget approuvé s'approchaient du taux d'exécution du budget idéal de 71 % à ce stade de l'exercice biennal. En raison de l'incertitude entourant le coût total et les sources de financement des sessions du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention tenues en février 2011, le secrétariat a retardé l'exécution de son plan d'achats afin de dégager suffisamment de ressources pour les sessions. On prévoit une augmentation considérable des dépenses engagées par le Groupe des services administratifs et financiers sous l'effet du lancement du plan d'achats au cours de l'année.

11. On peut trouver davantage d'informations sur les dépenses dans les rapports sur l'exécution du programme de travail chiffré pour l'exercice biennal 2010-2011 du secrétariat⁹ et du Mécanisme mondial¹⁰.

⁸ 1 dollar É.-U. = 0,747 euros.

⁹ ICCD/COP(10)/12.

¹⁰ ICCD/COP(10)/15.

B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention

12. Au 31 mai 2011, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation de représentants d'États parties aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention a reçu 1 million d'euros de recettes, comprenant le report des exercices antérieurs, qui a servi à fournir un financement aux participants provenant de Parties remplissant les conditions requises, de correspondants pour la science et la technologie désignés par des pays touchés remplissant les conditions requises et de représentants d'organisations non gouvernementales.

13. Selon les estimations du secrétariat, un montant supplémentaire de 1,3 million d'euros sera nécessaire pour financer la participation de représentants à la dixième session de la Conférence des Parties à Changwon (République de Corée) en octobre 2011. Le tableau 6 donne des informations sur les recettes et les dépenses du Fonds pour la participation.

Tableau 6

Recettes et dépenses du Fonds pour la participation, au 31 mai 2011

(En euros)

	<i>2010-2011</i>
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2008-2009	394 426
Contributions volontaires reçues pour 2010-2011	615 072
Intérêts et recettes diverses	1 939
Total des recettes	1 011 437
<i>Dépenses</i>	
Frais de voyage des participants aux cinq réunions du Bureau de la Conférence des Parties	136 717
Frais de voyage des 183 participants remplissant les conditions requises à la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et à la neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	539 384
Dépenses d'appui aux programmes	87 894
Total des dépenses	763 995
Solde	247 442

C. Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention

14. Il est rappelé que la Conférence des Parties, dans sa décision 9/COP.9, a pris note des besoins de financement extrabudgétaire, d'un montant de 10,6 millions d'euros pour les activités supplémentaires relevant du programme de travail du secrétariat, inscrites au budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le tableau 7 illustre les recettes et les dépenses au 31 mai 2011.

Tableau 7

Recettes et dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour le financement volontaire d'activités au titre de la Convention, au 31 mai 2011

(En euros)

	<i>2010-2011</i>
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2008-2009	2 384 086
Contributions volontaires reçues pour 2010-2011	2 261 903
Intérêts et recettes diverses	5 966
Total des recettes	4 651 955
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	2 124 219
Dépenses d'appui aux programmes	276 009
Total des dépenses	2 400 228
Solde	2 251 727

15. Seulement 2,3 millions d'euros sur les 10,6 millions d'euros de contributions volontaires proposées dans le budget-programme avaient été reçus au 31 mai 2011. Les Parties pourraient noter, par ailleurs, que le secrétariat a reçu des contributions en nature d'organisations partenaires.

16. Il est rappelé aux Parties que l'un des objectifs du programme de travail du secrétariat pour 2010-2011 était d'accroître le rôle des partenariats dans l'exécution de ses tâches, afin de tirer parti de la compétence de diverses organisations et de partager les coûts de financement des activités correspondantes. Cet objectif ayant été atteint avec succès, les besoins en contributions financières ont diminué. Le tableau 8 donne un aperçu des principaux partenariats associés aux produits et aux activités du secrétariat, ainsi que du montant estimatif des contributions de ces partenariats.

Tableau 8

Contributions en nature au secrétariat

(En euros)

<i>Chapitre du plan de travail</i>	<i>Produits, activités et principaux partenaires</i>	<i>Montant estimatif de la contribution en nature</i>
1.1	Organisation de réunions et publication de matériels d'information concernant la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification: Brésil, Service des forêts coréen, PNUE, PNUD, Département de l'information de l'ONU, Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) du PNUE, Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et Colorado State University	400 000

<i>Chapitre du plan de travail</i>	<i>Produits, activités et principaux partenaires</i>	<i>Montant estimatif de la contribution en nature</i>
2.1 et 2.3	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la réponse rapide du système des Nations Unies visant les zones arides: PNUE et PNUD • Publication sur les changements climatiques dans les zones arides d'Afrique: PNUD et PNUE • Publication intitulée «The Forgotten Billion»: PNUD • Publication intitulée «Dryland Opportunities»: Union internationale pour la conservation de la nature, IIED et PNUD, entre autres partenaires • Publication intitulée «African Drylands Commodity Atlas»: Fonds commun pour les produits de base • Publication intitulée «Highlands and Drylands: How mountains sustain resilience in arid regions»: FAO-Partenariat de la montagne et Suisse 	150 000
3.1	Quatrième cycle d'établissement de rapports nationaux et élaboration du système PRAIS: FEM, PNUE-WCMC et pays parties touchés	5,3 millions
6.6	Prestation de services d'information et de communication: Secrétariat de l'ONU	250 000
Total indicatif		6,1 millions

17. Les ressources humaines du secrétariat ont aussi été renforcées grâce à la nomination de trois administrateurs de programme (adjoints de première classe) et d'un administrateur, qui sont rémunérés par leurs gouvernements respectifs. Le montant de cette contribution en nature est estimé à 500 300 euros, qui s'est ajouté aux contributions reçues au titre du personnel détaché mentionné dans l'annexe.

18. En résumé, le secrétariat a reçu 2,3 millions d'euros de contributions volontaires, 6,1 millions d'euros de contributions en nature dans le cadre de partenariats et 500 300 euros au titre du détachement de personnel rémunéré, soit au total 8,4 millions d'euros environ.

19. Il n'en reste pas moins que des produits et des activités du secrétariat ont été retardés, ont été réalisés ou exécutés dans une moindre mesure que ce qui était prévu ou ne l'ont pas été du tout en raison de l'insuffisance des contributions volontaires. Parmi ces produits et activités figurent:

a) La production de matériel de sensibilisation et d'information: le volume des supports imprimés et de leurs traductions a été inférieur à ce qui était prévu;

b) L'appui à la participation d'organisations de la société civile au processus de la Convention, notamment le financement de leur participation, la production de matériel d'information à leur intention et la réalisation de travaux analytiques sur le rôle du secteur privé;

c) L'organisation d'examen collégiaux et d'ateliers consultatifs pour l'élaboration de cadres d'action concernant l'eau et les migrations;

d) L'approfondissement des analyses, la mise au point de méthodes et l'apport de contributions à l'appui des réunions et des processus relatifs à la biodiversité dans les zones arides, aux forêts, à la sécurité alimentaire, au rôle des hommes et des femmes et à

l'énergie renouvelable, et au sujet des liens entre ces questions et la désertification/dégradation des terres et la sécheresse;

e) L'analyse et la mise au point d'un appui structuré à la promotion de synergies entre les programmes nationaux relatifs à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

f) L'exécution de diverses tâches concernant l'établissement de rapports nationaux en 2010 et la mise au point de méthodes d'établissement des rapports, notamment l'élaboration de modèles actualisés devant être examinés à la dixième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, le maintien de contacts avec les organisations qui utilisent les instruments de suivi relatifs à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et à la gestion durable des terres, et la mise au point d'une base de données accessible au public sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques, notamment;

g) L'analyse des possibilités de coopération entre le Comité de la science et de la technologie et les organes subsidiaires scientifiques de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'avec les groupes d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat, la biodiversité et les services écosystémiques;

h) La promotion des connaissances, la publication d'informations et l'analyse des politiques ayant trait à la sécheresse;

i) L'organisation de réunions d'experts visant à améliorer les indicateurs d'impact;

j) L'apport d'un appui technique aux pays qui participent aux exercices pilotes de suivi relatifs à la mise au point d'indicateurs d'impact;

k) La mise en œuvre du programme de bourses d'études; et

l) L'exécution de diverses tâches ayant trait à la coopération avec le FEM, notamment la mise en place d'un site Web sur les questions relatives au FEM.

20. Des informations plus détaillées sur les recettes et les dépenses de ce Fonds d'affectation spéciale sont reproduites dans l'annexe.

D. Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat (Fonds de Bonn)

21. Le Gouvernement du pays hôte (Allemagne) du secrétariat appuie les activités et manifestations relatives à la Convention en versant une contribution annuelle supplémentaire de 511 292 euros. Cette contribution, appelée Fonds de Bonn, est versée au secrétariat en deux fois. Sur la contribution totale de 1 022 584 euros au titre de l'exercice biennal 2011-2011, le secrétariat a reçu 511 292 euros, qui viennent s'ajouter au solde reporté et aux recettes diverses.

22. Le Fonds de Bonn est utilisé conformément à un projet de dépenses qui est proposé par le secrétariat et accepté par le Gouvernement allemand. Au 31 mai 2011, 845 877 euros avaient été utilisés conformément aux projets de dépenses convenus pour 2010 et 2011. Un aperçu de l'emploi des fonds est donné au tableau 9.

Tableau 9
Recettes et dépenses du Fonds de Bonn au 31 mai 2011
 (En euros)

	<i>2010-2011</i>
<i>Recettes</i>	
Report de l'exercice 2008-2009	275 034
Contributions volontaires reçues pour 2010-2011	511 292
Intérêts et recettes diverses	1 038
Total des recettes	
<i>dépenses</i>	
Décaissements et engagements	748 563
Dépenses d'appui aux programmes	97 313
Total des dépenses	845 877
Solde	(58 513)

E. Compte spécial pour l'appui au programme

23. Conformément à la pratique établie de l'Organisation des Nations Unies, 13 % du montant de tous les fonds d'affectation spéciale sont prélevés au titre des services d'appui au programme. Ces services d'appui couvrent essentiellement les dépenses relatives au personnel administratif et au personnel du secrétariat au Bureau de liaison des Nations Unies à New York. Le tableau 10 illustre la situation du Compte spécial.

Tableau 10
Recettes et dépenses du Compte spécial pour l'appui au programme, au 31 mai 2011
 (en euros)

<i>Recette</i>	
Report de l'exercice 2008-2009	1 099 344
Recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2010-2011	1 633 095
Intérêts et recettes diverses	52 171
Total des recettes	2 784 610
<i>Dépenses</i>	
Décaissements et engagements	1 550 768
Total des dépenses	1 550 768
Solde	1 233 842

IV. Conclusions et recommandations

24. La Conférence des Parties pourrait prendre note des informations données dans le présent document et arrêter les mesures qu'elle pourrait juger nécessaires d'inclure dans les décisions relatives au budget-programme.

Annexe

Projets et activités financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2010-2011 (en euros)

<i>Projet</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde</i>
Détachement d'un administrateur de programme (adjoint de deuxième classe) auprès du Bureau de coordination régionale pour l'Asie de la Convention à Bangkok	204 920	166 411	38 509
Partage des dépenses afférentes à un administrateur de programme au Bureau de liaison de New York	101 008	110 868	(9 860)
Mise en œuvre de la stratégie de communication	55 000	26 278	28 722
Facilitation de la participation d'organisations de la société civile au processus de la Convention	20 000	0	20 000
Participation au Groupe mixte de liaison	5 000	185	4 815
Poursuite des travaux sur les méthodes, les niveaux de référence, la disponibilité des données, notamment élaboration d'un glossaire sur la sous-catégorie des indicateurs d'impact	61 700	42 169	19 531
Préparation de la deuxième Conférence scientifique	100 000	15 176	84 824
Services de consultant pour l'évaluation du Mécanisme mondial	35 138	51 999	(16 861)
Alignement des programmes d'action	162 317	64 181	98 136
Cadre d'action et plaidoyer	87 805	35 343	52 462
Exécution d'un projet conjoint sur les meilleures pratiques d'atténuation de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans la région Asie-Pacifique – contribution de la région Pacifique à la dixième session de la Conférence des Parties	40 320	40 320	0
Contribution d'un attaché de liaison à l'organisation de la dixième session de la Conférence des Parties	73 400	6 202	67 198
Détachement d'un administrateur de programme au Groupe de la gestion des connaissances, de la science et de la technologie (2012-2013)	270 000	0	270 000
Lancement d'un exercice pilote de suivi en vue de la validation de l'ensemble des indicateurs d'impact	343 200	116 374	226 826
Sessions de formation consacrées aux cinq annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional	61 258	58 031	3 226
Analyse des programmes d'action régionaux, sous-régionaux, accord de coopération et PRAIS	476 985	71 073	405 912
Détachement d'un administrateur de programmes au Groupe des fonctions de coordination régionale	63 558	40 349	23 209
Total	2 161 609	844 959	1 316 649

Abréviation: PRAIS = Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre.